

Perwez, le 28 octobre 2020

**Ordre du jour du Conseil conjoint Commune/CPAS du jeudi 05 novembre 2020.**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et plus particulièrement à ses articles L1122-11 et L1122-18 et aux règlements d'ordre intérieur du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale qui aura lieu, le **jeudi 05 novembre 2020**.

Afin de respecter les règles fixées par le Conseil national de sécurité dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, **cette réunion se tiendra par vidéo-conférence**.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

**SÉANCE PUBLIQUE**

Point unique :

Rapport annuel 2020 du comité de concertation Commune/CPAS sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action sociale - Communication - 2.075.15

Arrêté par le Collège communal du jeudi 22 octobre 2020

Le Directeur général,

Michel RUELLE



Le Bourgmestre,

Jordan GODERIAUX

Le Directeur général du CPAS,

Pascal SOMVILLE



La Présidente du CPAS,

Véronique BIDOUL

Administration communale de Perwez  
Rue Emile de Brabant 2  
1360 PERWEZ

Centre Public d'Action sociale  
rue des Marronniers 4 bte 4  
1360 PERWEZ